

Stéphanie SCHAMBOURG
Sandrine PANHARD
HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES
14, Rue du Fbg St-Honoré - 75008 PARIS
Tél : 01 53 30 80 00
Fax : 01 42 66 95 51

Première Expédition

PROCÈS VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN ET LES VINGT-NEUF et TRENTE JUIN

À LA REQUÊTE DE :

La société **I-INTERACTION**, Société par Actions Simplifiée immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 531 685 915, dont le siège social est à PARIS 8^{ème} arrondissement, 10, Rue du Colisée, agissant poursuites et diligences de son Président, Monsieur Gabriel Lugassy, domicilié en cette qualité audit siège,

IL M'A ÉTÉ PRÉALABLEMENT EXPOSÉ :

Qu'elle s'est ainsi vue confier, par la « **Ligue de Football Nouvelle-Aquitaine** » l'organisation et la gestion de la procédure de vote électronique du scrutin se tenant le **mercredi 30 juin 2021 de 12 heures à 19 heures**.

Que pour ce faire, la Requérante a préalablement adressé un lien d'identification unique et une clé privée par email à chaque votant lui permettant de voter les résolutions mises à l'ordre du jour et de chiffrer son bulletin dans l'urne à la fin du processus de vote.

Qu'un numéro de suivi est affiché à la soumission du bulletin afin de pouvoir vérifier sa présence dans l'urne à tout moment.

Que les empreintes numériques du scrutin, de la liste d'émargement et du serveur de déchiffrement sont affichées à tout moment sur le lien du scrutin. Le votant peut s'assurer que les empreintes présentées sont identiques à l'ouverture et à la clôture du scrutin. Ces empreintes permettent à tout moment de s'assurer de l'absence d'altération des données du scrutin.

Que les votes sont enregistrés instantanément sur la plateforme.

Qu'au dépouillement du scrutin, les résultats et les empreintes sont diffusés directement sur le lien du votant.

Qu'un lien permettant de générer une clé de déchiffrement, personnelle et non accessible par le prestataire de vote, est adressé par courriel à l'Huissier de Justice.

Qu'à la génération de la clé de déchiffrement, l'urne est ensuite scellée.

Que l'urne ne pourra être dépouillée que grâce à cette même clé et celle du serveur de vote.

Que les données sont ensuite supprimées de la plateforme à expiration du délai légal.

Qu'elle souhaite que les empreintes numériques du scrutin et de la liste d'émargement, au début et à la fin du scrutin, ainsi que des résultats du vote soient constatés par un Huissier de Justice et que de l'ensemble, il soit dressé procès-verbal de constat.

Que pour le besoin des constatations, un lien d'accès personnel, à l'interface d'administration du scrutin est adressé à l'Huissier de Justice.

Que pour la sauvegarde de ses droits et intérêts, la société I-INTERACTION me requiert afin de procéder à toutes constatations utiles et nécessaires et de l'ensemble, dresser procès-verbal de constat,

DÉFÉRANT À CETTE RÉQUISITION :

Je soussignée **Stéphanie SCHAMBOURG**, Huissier de Justice associé de la Société Civile Professionnelle Stéphanie SCHAMBOURG & Sandrine PANHARD, y demeurant 14 rue du Faubourg Saint Honoré à PARIS 8^{ème} arrondissement.

Depuis mon ordinateur de marque INTEL, modèle NUC6i5SY connecté au serveur informatique de mon étude.

Il fonctionne sous Microsoft Windows 10.

Mardi 29 juin 2021 à 10h37, à l'aide du lien réceptionné par mail, je me suis connectée au serveur du scrutin du système « i-Périclès » à l'adresse suivante: <https://urne.i-pericles.com>.

Je clique sur la mention « générer ma clé » afin de sceller l'urne et permettre au prestataire de vote de publier le scrutin.

Je me déconnecte de la plateforme.

A 19h08, je reçois par mail, les empreintes numériques du scrutin suivante:

0blNPtU5z55AbtbbIZtxetwwG73MPYbxVw+i2mry+k

Et à mêmes requête et élection de domicile que dessus,

Mercredi 30 juin 2021 à 19h05, toujours à l'aide du lien précédemment réceptionné par mail, j'accède au serveur du scrutin et sélectionne la mention « interface scrutateur ».

Monsieur Gabriel LUGASSY procède au dépouillement du scrutin.

J'actualise alors ma page et effectue un copier/coller de la clé de déchiffrement et clique sur la mention « déchiffrer ».

Après actualisation, apparaît une page indiquant que le scrutin a été dépouillé. Cette page comporte les empreintes numériques à la fermeture du scrutin, les résultats de vote et la liste d'émargement.

Je relève les empreintes numériques à la fermeture du scrutin:

0b1NPtU5z55Abtbb1ZtxxetwwG73MPYbxVw+i2mry+k

Les empreintes numériques sont similaires, aucune altération des éléments du scrutin n'est constatée.

Les résultats de vote obtenus sont les suivants :

L'empreinte numérique du scrutin est : 0b1NPtU5z55Abtbb1ZtxxetwwG73MPYbxVw+i2mry+k.

La liste d'émargement comporte 1311 votants et a pour empreinte numérique : gK1SsWoGsF52Pnp2wfd9RE8hwtRKEgo81GGJ0cnWiTQ.

Date de dépouillement : mercredi 30 juin 2021, 19:05

Bulletins dépouillés : 587 / 1311 (45%)

Voix exprimées : 3482 / 6470 (54%)

Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale dématérialisée des 20-21 novembre 2020 (AG Elective)

- **POUR: 3019 (86.70%)**
- ABSTENTION: 330 (9.48%)
- CONTRE: 133 (3.82%)

Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale dématérialisée du 28 novembre 2020 (AG pour élection des Délégués aux Assemblées Fédérales)

- **POUR: 3058 (87.82%)**
- ABSTENTION: 316 (9.08%)
- CONTRE: 108 (3.10%)

AGE - Approbation de la proposition de modification de l'article 12.4 des Statuts de la LFNA (Attributions de l'Assemblée Générale)

- **POUR: 2765 (79.41%)**
- ABSTENTION: 419 (12.03%)
- CONTRE: 298 (8.56%)

AGE - Approbation de la proposition de modification de l'article 12.5.1 des Statuts de la LFNA (Convocation de l'Assemblée Générale)

- **POUR: 2796 (80.30%)**
- ABSTENTION: 411 (11.80%)
- CONTRE: 275 (7.90%)

Approbation du rapport moral du Secrétaire Général

- **POUR: 2978 (85.53%)**
- ABSTENTION: 387 (11.11%)
- CONTRE: 117 (3.36%)

Approbation de la modification de l'article 8 des Règlements Généraux de la LFNA (Equipes de jeunes) – adaptation aux textes fédéraux

- **POUR: 2637 (75.73%)**
- ABSTENTION: 538 (15.45%)
- CONTRE: 307 (8.82%)

Approbation de la modification de l'article 9 des Règlements Généraux de la LFNA (contrôle médical) - adaptation aux textes fédéraux

- **POUR: 2925 (84.00%)**
- ABSTENTION: 410 (11.77%)
- CONTRE: 147 (4.22%)

Approbation de la modification de l'article 2 du Règlement Intérieur de la LFNA (Le Comité de direction)

- **POUR: 2628 (75.47%)**
- ABSTENTION: 607 (17.43%)
- CONTRE: 247 (7.09%)

Approbation de la modification de l'article 17 du Règlement Intérieur de la LFNA (Dénomination et attribution des Commissions Régionales)

- **POUR: 2791 (80.16%)**
- ABSTENTION: 520 (14.93%)
- CONTRE: 171 (4.91%)

Proposition d'organisation du championnat Régional 1 Féminin pour la saison 2021/2022

- **POUR: 2537 (72.86%)**
- ABSTENTION: 790 (22.69%)
- CONTRE: 155 (4.45%)

Approbation du barème disciplinaire aggravé pour la saison 2021/2022

- **POUR: 2437 (69.99%)**
- CONTRE: 545 (15.65%)
- ABSTENTION: 500 (14.36%)

Délégation de la LFNA aux Assemblées Fédérales : Election du Président du District de la Haute Vienne et de son suppléant pour le mandat 2020/2024

- **POUR: 2336 (67.09%)**
- ABSTENTION: 971 (27.89%)
- CONTRE: 175 (5.03%)

Délégation de la LFNA aux Assemblées Fédérales : Election des 3 délégués LFNA pour la saison 2021/2022

- **POUR: 2851 (81.88%)**
- ABSTENTION: 496 (14.24%)
- CONTRE: 135 (3.88%)

Sont placés sur clé USB et annexés à l'Expédition du présent procès-verbal de constat:

- l'empreinte de l'urne,
- les bulletins de vote chiffrés,
- la liste d'émargement,

Mes constatations achevées, je me suis déconnectée à 21 heures 10.

***ET DE TOUT CE QUE DESSUS, J'AI FAIT ET DRESSÉ LE PRÉSENT PROCÈS VERBAL DE
CONSTAT POUR SERVIR ET VALOIR CE QUE DE DROIT.***

Acte compris dans l'enregistrement du mois de sa date.

Stéphanie SCHAMBOURG

